



HAL
open science

Master Droit public et science politique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public et science politique. 2017, Université de Lorraine. hceres-02028713

HAL Id: hceres-02028713

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028713>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public et science politique

Université de Lorraine

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit public et science politique* de l'Université de Lorraine est organisé sur deux ans et quatre semestres.

Il est présent sur les sites de Nancy et de Metz en ce qui concerne la première année (M1), laquelle, après un premier semestre (S7) de « tronc commun », propose au second semestre (S8) quatre « dominantes » conçues comme des « pré-spécialisations » vers la deuxième année (M2) : une dominante *Droit interne et international*, une dominante *Science politique*, une dominante *Droit administratif économique* et une dominante *Droit administratif du territoire*.

En M2, le master comprend six « spécialités » réparties à raison de trois à Nancy, une à Metz, une à Épinal et une à Sarreguemines. Ces « spécialités » sont les suivantes : sur le site de Nancy, il s'agit de *Droit public interne et international*, *Métiers du politique et de l'administration* et *Droit et gouvernance des collectivités territoriales* ; sur le site de Metz, il s'agit de *Droit de l'urbanisme et de la construction* ; sur le site d'Épinal, il s'agit de *Droit des contrats publics* ; sur le site de Sarreguemines, il s'agit de *Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière*. Ces différents parcours sont prioritairement professionnels et pour partie seulement à vocation recherche (seulement pour les parcours *Droit public interne et international* et *Métiers du politique et de l'administration*).

Les débouchés professionnels sont situés dans le secteur public pour l'essentiel, mais aussi dans le secteur privé comme c'est le cas avec les parcours *Droit des contrats publics* et *Droit de l'urbanisme et de la construction*.

Analyse

Objectifs

Le master *Droit public et science politique* de l'Université de Lorraine forme des juristes de haut niveau sur des champs disciplinaires en rapport avec son propre intitulé. Son architecture est relativement complexe, même si elle permet un maillage du territoire autour de déclinaisons de certaines matières du droit public et de la science politique. L'éclatement géographique ne facilite toutefois pas les mutualisations alors que certaines « spécialités » sont proches (*Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière* à Sarreguemines ; *Droit et gouvernance des collectivités territoriales* à Nancy). La survie de l'un des parcours peut même se poser, à l'exemple du parcours *Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière* dont les effectifs se sont effondrés en 2013 (passant de 14 étudiants l'année précédente à deux en 2013 pour remonter à cinq en 2014). Les pré-spécialisations au S8 ne semblent guère pertinentes puisqu'elles ne contribuent pas à orienter les étudiants vers les parcours de M2 qui n'exigent pas de pré-requis. Par ailleurs, on s'interroge sur la « spécialité » *Droit public interne et international*, à vocation généraliste tournée vers la recherche et s'appuyant pour cela sur l'équipe d'accueil Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'État (IRENEE), mais qui en pratique ne conduit pas vers le doctorat puisque le nombre de diplômés issus de cette

« spécialité » en poursuite d'études en doctorat diminue régulièrement depuis 2009, passant de cinq inscrits cette année-là (sur 20 diplômés ayant répondu à l'enquête) à un seul inscrit en 2013 (sur les 14 diplômés ayant répondu). On note d'ailleurs que le nombre de diplômés tous parcours confondus s'engageant dans la rédaction d'une thèse de doctorat ne cesse de décliner depuis 2009, passant de neuf inscrits à deux inscrits (en 2013). La tendance n'est donc pas à l'engagement dans la recherche, ce qui peut légitimement faire réfléchir sur l'adéquation entre l'offre de parcours recherche et les attentes des étudiants.

Dans ces conditions, il conviendrait d'améliorer la lisibilité de l'ensemble en supprimant les « dominantes » du S8 et en concevant en M2 des parcours moins nombreux et plus clairement professionnels.

Organisation

En première année (M1), le « tronc commun » (sur les deux sites, à Nancy et à Metz) manque de cohérence d'ensemble. D'abord, la présence d'un « pôle concours » au S1 a une logique dans une filière en droit public ; mais les volumes horaires qui lui sont consacrés (30 heures équivalent travaux dirigés - HETD) montrent que la préparation aux concours de l'administration ne concerne que certains types d'exercice à forte valeur méthodologique. Pour le reste, les matières dispensées au S1 du M1 ne s'articulent que partiellement avec le S8 et ses quatre « dominantes ». Quant au S7, il ressemble à un « patchwork » dont on peine à comprendre l'architecture (on trouve du droit constitutionnel approfondi dans la « dominante » *Droit administratif économique* ; on trouve du droit de la santé dans la « dominante » *Droit administratif des territoires*).

Côté seconde année (M2), on est surpris par le faible volume horaire du parcours *Droit public interne et international* (240 heures au total réparties très inégalement entre le S9 : 180 heures et le S10 : 60 heures ; il n'est pas précisé s'il s'agit ainsi de donner aux étudiants le temps nécessaire afin de préparer un mémoire ou/et d'effectuer un stage au S10.

Le M2 *Droit des contrats publics* a une cohérence disciplinaire et une progression conçue de façon rationnelle.

Le M2 *Droit et gouvernance des collectivités territoriales* est un peu « touche à tout », avec un éparpillement des matières enseignées au sein des unités d'enseignement. Il conviendrait de regrouper davantage ces cours en les assortissant de séminaires d'administration centrés sur des retours d'expériences et des mises en situation.

Le M2 *Métiers du politique et de l'administration* est déséquilibré en volumes horaires entre le S9 (175 heures) et le S10 (90 heures). Il n'est pas précisé s'il s'agit ainsi de permettre aux étudiants d'effectuer leur stage.

Le M2 *Collectivités territoriales et coopération transfrontalière* connaît lui aussi un déséquilibre des volumes horaires entre le S3 (200 heures) et le S4 (101 heures). Mais là encore le stage ou le mémoire peuvent justifier ce déséquilibre.

Le M2 *Droit de l'urbanisme et de la construction* se décompose en un S3 consacré au droit de l'urbanisme et un S4 au droit de la construction. Cette répartition a sa logique en rapport avec les champs disciplinaires étudiés.

Au final, l'articulation entre le M1 et les parcours de M2 ne laisse pas entrevoir une construction pyramidale allant clairement du général vers le particulier. Le M1 est trop baroque dans sa conception et il conviendrait de le reprofiler pour qu'il soit plus généraliste, en revenant davantage vers des enseignements fondamentaux à approfondir. Quant aux parcours de M2, deux thématiques apparaissent comme dotées d'une forte identité disciplinaire (*Droit des contrats publics* et *Droit de l'urbanisme et de la construction*), alors que pour les autres parcours l'identité disciplinaire se recoupe et pourrait susciter des regroupements et donc des reconstructions internes, par exemple en privilégiant notamment un parcours dédié davantage à la préparation à des concours administratifs de catégorie A.

Positionnement dans l'environnement

Des masters de droit public existent également dans les villes universitaires de Strasbourg et de Reims qui sont toutefois éloignées de plus de 150 kilomètres. Il s'agit donc là d'une concurrence très relative. De plus, ce master permet une poursuite d'études somme toute classique pour des étudiants qui ont obtenu leur licence en *Droit* à l'Université de Lorraine, conformément à des schémas fréquemment rencontrés dans les facultés de droit.

Au final, on peut dire que le master *Droit public et science politique* a sa place dans l'offre de formation de l'Université de Lorraine.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et d'intervenants extérieurs, les premiers étant davantage présents en M1 tandis que les seconds ont une présence notable en M2.

Les enseignants-chercheurs (professeurs - PR ; maîtres de conférences - MCF ; professeurs associés - PAST ; attachés temporaires d'enseignement et de recherche - ATER) relèvent des sections du Conseil national des universités (CNU) 01 (*Droit privé et sciences criminelles*), 02 (*Droit public*), 03 (*Histoire du droit et des institutions*) et 04 (*Science politique*) pour l'essentiel, ce qui est en adéquation avec les enseignements dispensés. En M1 à Metz : deux PR CNU 02, huit MCF CNU 02 et un MCF CNU 03, trois vacataires extérieurs CNU 01 / En M1 Nancy : sept PR CNU 02 et un PR CNU 04, sept MCF CNU 02, un MCF CNU 04 et un MCF CNU 71 (*Sciences de l'information et de la communication*), trois doctorants CNU 02 / En M2 Metz (*Urbanisme-construction*) : deux PR CNU 02, un PR CNU 20 (*Ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique*) ; un MCF CNU 01, trois MCF CNU 02 et un MCF CNU 03 ; 17 vacataires extérieurs / En M2 Nancy (*Droit public interne et international*) : cinq PR CNU 02 ; cinq MCF CNU 02 ; un lecteur CNU 11 (*Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes*) et un vacataire extérieur.

Quant aux intervenants extérieurs, leurs statuts couvrent un large spectre au sein des professions juridiques : on en recense 56 (avocat, notaire, juriste dans l'administration, juriste d'entreprise, magistrat, consultant, etc.).

Les volumes horaires confiés à ces différentes catégories sont également en adéquation avec les enseignements dispensés et leurs caractéristiques (cours magistraux ; séminaires).

On relève enfin que la responsabilité du master est confiée à un enseignant-chercheur qui enseigne dans le diplôme. De même, chaque parcours de M2 a son propre responsable qui est lui-même un enseignant-chercheur en poste.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont en augmentation quasi constante sur la période 2009-2014, aussi bien en M1 qu'en M2. D'ailleurs, ce master rencontre son public. En effet, si l'on prend en compte les effectifs inscrits dans le master *Droit public et science politique*, on constate que ceux-ci ont augmenté entre 2009 et 2014 dans des proportions significatives, passant de 140 inscrits en 2009 à 236 en 2014 sur l'ensemble des deux années et tous parcours confondus. On note même un saut important en 2014, année où le nombre d'inscrits est passé de 177 en 2013 à 236 l'année suivante. Cela prouve qu'il existe un « vivier » local.

Ensuite, si on prend en compte l'évolution des effectifs par parcours de M2, on observe qu'au global les effectifs croissent également, passant de 82 en 2009 à 113 en 2014 (croissance quasi continue). Quand on prend le nombre d'inscrits par parcours, on constate que cette tendance se vérifie pour chacun d'entre eux, à l'exception du parcours *Collectivités territoriales et coopération transfrontalière* dont les effectifs se sont effondrés en 2013 (deux inscrits contre 14 inscrits l'année précédente) et sans véritablement remonter la pente depuis (cinq inscrits en 2014). La survie de ce dernier apparaît donc comme sérieusement compromise.

Les taux de réussite sont bons voire excellents en M1 (entre 92 % et 98 %) comme en M2 (où ils sont toujours supérieurs à 90 % et souvent égaux à 100 %).

S'agissant du devenir des diplômés, on constate que six mois après l'obtention du diplôme et sur un nombre de situations connues de l'ordre d'un peu plus de 75 %, le taux d'insertion professionnelle oscille entre 82 % (en 2008) et 68 % (en 2013) - ce chiffre décroît mais sans tendance très nette pour autant. Dix-huit mois après l'obtention du diplôme, ce taux se renforce pour atteindre un peu plus de 80 % entre 2009 et 2012 (derniers chiffres connus), étant précisé toutefois que les emplois de cadre ne concernent que 71 % des diplômés ayant répondu à l'enquête en 2012. Or, ce chiffre se dégrade progressivement d'année en année (ils étaient 90 % en 2011), tandis que progressent la part des emplois « intermédiaires » ou d'employé/salarié - avec cependant des situations contrastées selon le parcours du M2 considéré (en 2012 : taux de plus de 80 % pour les M2 parcours *Droit des contrats publics* et *Droit et gouvernance des collectivités territoriales* ; taux de l'ordre de 50 % pour les M2 parcours *Droit public interne et international* et *Métiers du politique et de l'administration* - sans toutefois que l'on dispose du détail des emplois occupés). Les emplois de cadre restent toutefois et de très loin le débouché le plus fréquent.

La poursuite en thèse n'est visiblement pas privilégiée par les diplômés (le nombre d'inscrits en thèse décroît d'année en année et atteint un plancher relativement bas : deux inscriptions en 2013 - il y en avait neuf en 2009). Mais ce constat n'est pas sans rapport avec la vocation prioritairement professionnelle qui est affichée dans tous les M2, l'orientation recherche n'étant offerte en plus que dans deux des six parcours de M2.

Au final, on peut donc dire qu'en dehors de la poursuite en thèse, ce master *Droit public et science politique* connaît des résultats globalement encourageants.

Place de la recherche

Il existe un adossement à la recherche du master *Droit public et science politique* qui est assuré grâce à l'équipe d'accueil IRENEE, à laquelle sont rattachés de nombreux enseignants qui interviennent dans cette formation. Des synergies sont donc envisageables comme des transferts vers les enseignements dispensés des résultats de la recherche des enseignants membres de ce laboratoire.

De plus, dans la formation académique des étudiants, ceux-ci peuvent s'initier à la recherche dès le S8 en préparant un mémoire avec soutenance devant un jury (il s'agit d'une option). En M2, un module recherche est prévu dans les parcours *Droit public interne et international*, *Métiers du politique et de l'administration* et *Droit de l'urbanisme et de la construction*.

On constate toutefois que cette initiation à la recherche n'est pas prolongée par une poursuite d'études en doctorat. En effet, le nombre de diplômés qui s'engagent dans une thèse ne cesse de décroître depuis 2009 passant de neuf inscrits cette année-là à deux inscrits en 2013. Et le dossier d'autoévaluation ne nous renseigne pas sur les suites réellement données aux projets de thèse, du moins pour celles dont les sujets ont été déposés au début de la période référencée.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation emprunte différentes formes qui se traduisent essentiellement par la présence importante de professionnels dans l'équipe pédagogique et la possibilité d'effectuer un stage.

La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), jointe au dossier d'autoévaluation, renseigne à la fois sur les carrières vers lesquelles peut déboucher l'obtention du diplôme ainsi que sur les profils de poste.

Place des projets et des stages
<p>Un stage d'un mois (avec rapport et soutenance) est prévu dans le S8 en tant qu'option.</p> <p>Un stage est également prévu dans tous les parcours du M2, soit de façon optionnelle soit de façon obligatoire (en principe d'au moins deux mois ; la durée de deux mois tient compte des réticences des organismes d'accueil à prendre des stagiaires pour une durée plus longue pour des raisons financières, ce qui est regrettable).</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international reste assez peu développée. Elle se traduit pour l'essentiel par l'intégration dans les cursus du master d'étudiants venus de pays étrangers en nombre plus élevé depuis peu (doublement de ce nombre entre 2013 et 2014 pour atteindre 24 % de l'effectif des inscrits dans le master ; développement d'un programme de coopération avec des pays d'Afrique francophone sous l'égide de la Banque mondiale dans le M2 <i>Droit des contrats publics</i>).</p> <p>Il n'y a pas de politique en faveur de stages à l'étranger. Il est vrai que le parcours de M2 qui aurait pu mettre en œuvre une démarche volontariste en ce sens a vu ses effectifs s'effondrer et sa survie est aujourd'hui très menacée (il s'agit du parcours de M2 <i>Collectivités territoriales et coopération transfrontalière</i>).</p> <p>Quant aux enseignements de langues étrangères, ils sont présents en M1 (choix entre quatre langues vivantes) et en M2 (où l'anglais est privilégié) ; mais certains parcours ne proposent pas de module de langue étrangère (cela est le cas pour le M2 parcours <i>Droit et gouvernance des collectivités territoriales</i> - à moins qu'il s'agisse d'un oubli dans la fiche de présentation dans le dossier d'autoévaluation).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Accès des parcours de M2 en formation continue, dans le cadre de cursus adaptés (étalement sur deux, voire trois ans).</p> <p>L'accès au M1 est ouvert aux étudiants titulaires d'une licence en <i>Droit</i> ou d'une licence d'<i>Administration publique</i>, mais aussi d'une licence <i>Administration économique et sociale</i>. En revanche, les demandes émanant d'étudiants titulaires d'une licence professionnelle ne sont pas acceptées (position de principe). L'accès aux différents parcours de M2 repose sur une sélection, ce qui permet de les ouvrir à des étudiants venant d'autres universités (dans la proportion d'un tiers des effectifs environ) et de favoriser ainsi une certaine mobilité des étudiants.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>En M1, il est proposé un enseignement de C2i (Certificat informatique et internet) niveau 2 <i>Métiers du droit</i>. Mais en ce qui concerne la place du numérique, les informations sont très sommaires dans le dossier d'autoévaluation.</p> <p>Sur le plan de la pédagogie, on note le développement de la pratique dite de la « classe inversée » sans que l'on sache si cette forme innovante fait l'objet d'une constructive appropriation de la part des intéressés. Pour le reste, les modalités d'enseignement sont classiques en alternant cours magistraux et travaux dirigés ou séminaires.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Le M1 est en régime de contrôle continu intégral, chaque matière donnant lieu à deux épreuves au minimum. Suppression de la deuxième session d'examens ; mais redoublement possible. Ce dispositif a contribué à faire disparaître la catégorie des « ajournés ».</p> <p>En M2, le régime des examens prévoit des modalités de contrôle des connaissances « variables » sans que l'on sache exactement ce que cela recouvre. Deux épreuves par unité. Oral souvent pratiqué car effectifs réduits. Deux sessions en M2 mais sans possibilité de redoublement.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Il n'y a pas de livret de l'étudiant.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le dossier d'autoévaluation est riche en données chiffrées et bien documenté, comprenant plusieurs rubriques : répartition des effectifs inscrits en 2014 sur les différents sites ; évolution des effectifs inscrits de 2009 à 2014 ; caractéristiques de la population étudiante ; examens et réussite ; devenir des diplômés six mois après l'obtention du</p>

diplôme ; insertion professionnelle des diplômés dix-huit mois après l'obtention du diplôme. Des enquêtes annuelles sont organisées au niveau de l'Université de Lorraine pour assurer ce suivi des diplômés, qui fournit des informations de qualité.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement a été mis en place, mais la formule est jugée de façon pour le moins surprenante comme une « complication inutile ». Il est mentionné un « compte rendu du conseil de perfectionnement » ; mais il est précisé que c'est le rapport d'autoévaluation qui en tient lieu - ce qui ne permet pas de savoir quelle a été la réalité.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Augmentation des effectifs, ce qui montre que le master répond à des besoins de formation.
- Équipe pédagogique diversifiée et de qualité.
- Taux de réussite bons voire excellents en M1 comme en M2.
- Taux significatifs pour l'insertion professionnelle dans les métiers de cadre.
- Deux thématiques en deuxième année de master dotées d'une forte identité disciplinaire : *Droit des contrats publics* et *Droit de l'urbanisme et de la construction*.

Points faibles :

- Effondrement des effectifs du parcours de deuxième année de master *Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière* (site de Sarreguemines) et survie non assurée.
- Pré-spécialisations au deuxième semestre de la première année de master dépourvues de pertinence puisque sans conséquence pour la poursuite d'études en deuxième année.
- Place de l'international peu développée et exploitation insuffisante de l'environnement géographique étranger proche.
- Place du numérique insuffisamment dimensionnée au regard du développement des pratiques administratives en ce domaine.
- Rôle négligé du conseil de perfectionnement.

Avis global et recommandations :

L'offre de formation dans le master *Droit public et science politique* de l'Université de Lorraine manque de lisibilité aussi bien en première année (où il conviendrait d'aller plus clairement du général vers le particulier) qu'en deuxième année (où il conviendrait de réduire le nombre de parcours tout en les rendant plus clairement professionnels). Des marges de progrès sont par ailleurs possibles en ce qui concerne en particulier la place de l'international et du numérique dans la formation. Quant au conseil de perfectionnement, il devrait être davantage perçu comme un réel outil d'aide à la décision.

Observations de l'établissement

Le directeur de la mention souhaite apporter les éléments suivants :

Objectifs

Structure

Le HCERES souligne à raison (page 2 dans « objectifs ») la complexité de l'architecture et les difficultés liées à un doublon entre le M2 « droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière » (Sarreguemines) et « droit et gouvernance des collectivités territoriales » (Nancy).

Cette difficulté particulière est corrigée dans la mesure où, depuis la rentrée 2015, le M2 de Nancy n'est plus ouvert, car ses effectifs avaient diminué, ce qui a permis à celui de sarreguemines, qui a rouvert en 2016, de remonter à un effectif de 15.

Le rééquilibrage sera donc maintenu en 2018, puisque le M2 supprimé à Nancy est remplacé par un M2 « droit des ressources naturelles et des énergies renouvelables », totalement nouveau, monté en partenariat avec les économistes du droit et destiné partiellement aux ingénieurs.

Par ailleurs, la complexité scientifique sera réduite puisque le M2 droit et métiers du politique et de l'administration relèvera d'une mention nouvelle « science politique ».

L'architecture sera donc constituée sur des M2 purement juridiques, sans thématique commune, avec un généraliste orienté recherche et 4 sur 4 sites axés sur 4 spécialités mieux identifiées

Nancy	Droit public interne et international (le généraliste recherche) Droit des ressources naturelles et des énergies renouvelables
Epinal	Droit des contrats publics et pratique de la commande publique
Metz	Droit de l'urbanisme et de la construction
Sarreguemines	Droit des collectivités et coopération transfrontalière

préspécialisations

Le HCERES évoque aussi (in « objectifs » page 2), la non pertinence des préspécialisations au S8, qui s'intitulaient « orientations ».

Cette présentation était née en 2009 lorsqu'on avait initié des « parcours » annuels dans le Master, avant d'assouplir en se limitant à des choix de modules en S8, qui n'ont pas montré, en effet, leur efficacité.

Là encore, cette remarque rejoint la préoccupation des membres du conseil de perfectionnement, qui ont observé un effet de cloisonnement. Dans le projet 2018, ces préspécialisations ont disparu.

Les étudiants devront seulement choisir des binômes de matières S7/S8 qui « vont ensemble » en constituant ainsi leur propre cartographie, les binômes correspondant tous à au moins un M2.

Inscriptions en thèse – M2 droit public interne et international

Le HCERES évoque une interrogation sur le parcours type de M2 droit public interne et international, conçu comme le M2 dirigeant vers la recherche, eu égard à ce qu'il a relevé comme étant une baisse des effectifs inscrits en thèse.

Les chiffres communiqués, qui sont issus de l'observatoire de l'UL, sont à comparer avec les données de l'IREEE (laboratoire de recherche) qui recourent ceux de l'école doctorale.

Le M2 permet à des étudiants qui le souhaitent de s'engager dans la rédaction d'une thèse. Or, les statistiques relevées dans le rapport ne sont pas significatives des inscriptions réelles en thèse et des relations qui existent entre le laboratoire d'accueil et le M2.

En effet pour la promotion 2013, ce sont 6 étudiants issus du M2 qui se sont inscrits en thèse (sur les 9 inscriptions enregistrées au laboratoire) ; sur la promotion 2014, ce sont à nouveau 6 étudiants (sur les 10 inscriptions). Notons que pour la promotion 2015, ce sont 9 étudiants inscrits en thèse issus du M2 (sur les 14 inscriptions). Par conséquent, non seulement le flux d'inscriptions en thèse d'étudiants issus du M2 augmente, mais la majorité des nouveaux inscrits provient du M2 droit public interne et international.

Le maintien de ce parcours orienté « recherche » se justifie. Son abandon conduirait inéluctablement à la disparition des thèses en droit public.

Organisation

M1. Le HCERES regrette la structure complexe du M1. On a vu qu'il est complètement revu dans la perspective 2018, puisque les « orientations » disparaissent.

Globalement, la recommandation du HCERES de renforcer la **préparation au concours**, pour pertinente qu'elle soit, ne sera pas relayée par les concepteurs du Master. Le volume reste à 30h sur le M1. Il faut en effet rappeler que, sur le campus, existe un Institut de Préparation à l'Administration Générale, dont c'est la mission. On met l'accent sur la mutualisation, les étudiants pouvant notamment y préparer efficacement les concours d'attaché d'Etat (IRA) et attachés territoriaux.

On ajoutera que des enseignements de prépa concours sont dispensés dans le M1 « droit public interne et international » et sont par ailleurs accessibles à tous les étudiants du master.

M2.

Globalement, la **lisibilité** a été améliorée avec la suppression des doublons, la professionnalisation de 4 M2 et l'orientation recherche et concours du 5^{ème}.

Les remarques portent ensuite sur le volume horaire du M2 « **droit public interne et international** », trop faible.

Dans la future maquette, le parcours type s'élèvera à 240h dont 20h pour des activités exclusivement tournées vers la recherche et 20h spécifiques pour le parcours professionnel.

Il convient de préciser la vocation du S10 : rédaction d'un mémoire de recherche ou stage professionnel, suivi d'un rapport. Dans la future maquette, le S10 s'enrichit avec des activités de recherche et des participations à des manifestations scientifiques du laboratoire et, dans le parcours professionnel, par un cours spécifique de droit public économique, et des conférences effectuées par des professionnels du droit.

Le « **droit et gouvernance des collectivités territoriales** » a été fermé et sera remplacé par un M2 à thématique spécialisée.

Le « **droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière** » a rééquilibré sa maquette. En outre, Le HCERES a développé des remarques sur les effectifs du M2 de Sarreguemines.

Il faut cependant rappeler que en 2013 et 2014 le M2 n'était ouvert ni à Sarreguemines ni à Metz. En effet il était le support d'un double diplôme franco-russe organisé avec l'Université d'Etat de Tioumen dans le cadre d'une convention conclue avec l'université de Lorraine. Les 2 étudiants inscrits en 2013 et les 5 étudiants inscrits en 2014 sont en réalité des étudiants russes localisés à Tioumen.

Le master 2 n'a été ouvert à Sarreguemines, grâce au financement intégral des heures de cours et des déplacements des intervenants par la communauté d'agglomération de Sarreguemines, qu'à la rentrée universitaire 2015-2016. Cette formation a été suivie par 16 étudiants en 2015-2016 et 12 étudiants sont inscrits à Sarreguemines pour l'année universitaire 2016-2017. Par ailleurs le renforcement des relations avec le CJFA de Sarrebruck que traduit la nouvelle maquette avec certains enseignements plus axés vers le droit allemand renforce une visibilité à l'international déjà réelle grâce une collaboration fructueuse avec notre partenaire russe".

Le « **métiers du politique et de l'administration** » a été identifié comme comportant un déséquilibre des volumes.

Il existe en effet un déséquilibre entre le volume des enseignements du second semestre et celui du premier. Nous assumons ce déséquilibre, puisque il est conçu précisément pour permettre aux étudiants du parcours professionnel de réaliser leur stage à plein temps de deux mois, à partir du mois de février, tout en leur laissant le temps de préparer leur rapport. De même, cet allègement de de cours permet aux étudiants du parcours recherche de préparer leur mémoire. En science politique, nous attendons en effet des étudiants non seulement qu'ils soient en mesure de faire un état des lieux préalable sur la bibliographie relatif à leur sujet, mais aussi qu'ils fassent un travail de terrain très chronophage : entretiens, observation directe, analyse de documents non disponibles en bibliothèques. Ces contraintes imposent aussi souvent pour les étudiants de nombreux déplacements. Pour toutes ces raisons, il a paru opportun d'alléger autant que possible le volume des enseignements du second semestre.

Il convient de rappeler que la spécialité « métiers du politique et de l'administration » ne sera plus proposée comme spécialité du master droit public, mais se transformera en offre de master autonome **mention science politique**. Dans ce contexte, bon nombre de remarques critiques seront corrigées dans la prochaine offre de formation de ce master proposée.

insertion

On ne reprendra pas les explications relativement au doctorat, le laboratoire IRENEE et l'école doctorale ayant apporté ci-dessus des chiffres plus exacts.

international

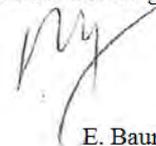
On souligne, pour faire écho à la remarque du HCERES sur les langues, qu'elles figurent désormais dans toutes les maquettes de M2.

modalités d'enseignement

Le HCERES émet des réserves sur le principe de « classe inversée » relativement à son appropriation par les intéressés. On notera que, dans la maquette 2018, il n'y aura plus de TD. Les cours magistraux seront tous assortis d'un support de cours dématérialisé, et que les cours seront pour la plupart des corrections de travaux préparés sur cette base par les étudiants.

Cette évolution sera commune à tous les masters de la Faculté, qui ont tous abandonné les travaux dirigés.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner